



PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS COLLECTIFS POUR LE TRI ET LA REDUCTION DES DÉCHETS

Appel à candidature auprès des associations, des collectivités & des professionnels

Date limite de dépôt des candidatures :

Le 15 septembre 2017 pour instruction des dossiers en octobre

Les dossiers doivent être retournés :

- Par mail à : animation.territoires@simer86.fr
- Par courrier au SIMER Eco-Pôle, Service Animation des Territoires, La Poudrerie, 86 320 Sillars

1) Contexte de l'action

Depuis des dizaines d'années, la production de déchets nationale croit de façon exponentielle. Cette croissance est liée à l'industrialisation et à nos nouveaux modes de production et de consommation qui reposent sur une utilisation massive de ressources naturelles, un gaspillage alarmant, et des coûts sociétaux et environnementaux importants (collecte, traitement,...).

Face à ce constat, notre gouvernement mène depuis plusieurs années, une politique volontariste de valorisation et de réduction de la production des déchets.

De nombreuses actions ont été engagées par le Syndicat telles l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastiques, le développement du compostage domestique, la distribution de stop-pub, des espaces dons en déchèterie, le prêt de gobelets lavables,...

En parallèle, le SIMER souhaite étendre son action auprès des associations, des collectivités, et des professionnels, sources de production de déchets « collectifs » produits au cœur de leur organisation ou lors de manifestations.

2) Objectifs de l'appel à candidature

Cet appel à candidature a pour but d'aider des structures à mettre en place des actions concrètes de réduction ou de tri des déchets sur le territoire.

Pour encourager les projets innovants d'acteurs locaux volontaires, le SIMER souhaite soutenir **des projets collectifs et/ou qui bénéficient à un collectif** à hauteur de 30% à 80 %. Ce soutien se traduira par le versement d'une subvention, qui ne pourra excéder 1500 €.

Exemples de projets pouvant faire l'objet d'un soutien (liste non exhaustive) :

| Thématique | Quoi | Qui | Subvention allouée |
|--|--|---|---|
| Mettre en place le tri des déchets | Achat de poubelles de tri adaptées | Collectivité, association, entreprise | 30 % des dépenses matérielles TTC totales |
| Ne plus utiliser de vaisselle jetable | Investir dans des gobelets lavables et réutilisables | Collectivité, association, entreprise | 30 % des dépenses matérielles TTC totales |
| Détourner les déchets organiques | Mise en place d'un poulailler ou d'un composteur | Collectivité, association, entreprise | 50 à 80 % des dépenses matérielles TTC totales |
| Ne plus utiliser de changes jetables | Mettre en place des changes lavables | Entreprise (assistante maternelle, maison de retraite,...) Collectivité (crèche),... | 50 à 80 % des dépenses matérielles TTC totales |
| Broyage de déchets verts | Achat d'un broyeur | Association de jardinage, jardin partagés,... | 50 à 80 % des dépenses matérielles TTC totales |

3) Délais

La période d'instruction des dossiers se tiendra en 2017 :

| Date limite de dépôt des candidatures | Date d'instruction du dossier |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| 15 septembre 2017 | Octobre 2017 |

Les candidatures seront examinées en deux étapes :

- Vérification des pièces techniques du dossier.
- Décision d'attribution de la subvention par un jury.

4) Dossier de candidature

Les prérequis sont les suivants :

- ✓ Etre situé sur le périmètre syndical du SIMER¹.
- ✓ Présenter un projet collectif en adéquation avec des objectifs de tri et/ou de réduction des déchets pouvant être mis en œuvre en 2017.

Le candidat retournera le dossier dûment complété (cf. pages 3 &4), accompagné des pièces justificatives nécessaires.

5) Sélection des candidats

Les candidats devront présenter leur projet collectif à un jury. La sélection s'effectuera selon trois critères principaux :

- Faisabilité ;
- L'impact du projet pour un meilleur tri et/ou une réduction de la production de déchets ;
- La pérennité du projet.

Une fois l'instruction du dossier, une notification sera envoyée au candidat :

- Dans le cas d'un refus : les motifs du refus seront exposés par le jury dans un courrier de réponse,
- Dans le cas d'un accord : une convention de financement rappelant les grands principes et l'engagement des parties sera établie entre le SIMER et le candidat.

6) Engagement des candidats

Les porteurs des projets retenus s'engageront à :

- ✓ Utiliser le matériel subventionné pour une période minimale de 3 ans
- ✓ Mobiliser et sensibiliser les personnes susceptibles de bénéficier du projet.
- ✓ Autoriser le SIMER à communiquer autour de leur engagement (conférence de presse, photographies,...).

7) Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention est conditionné par la présentation des justificatifs de dépenses (factures...). Elle sera alors versée par virement dans un délai de deux mois.

¹ Les 55 communes de la communauté de communes de Vienne et Gartempe ; Angles-sur-l'Anglin ; Asnois ; Blanzay ; Champagné-le-Sec ; Champniers ; La Chapelle-Bâton ; Charroux ; Châtain ; Chauvigny ; Chenevelles ; Civray ; Coussay-les-Bois ; Genouillé ; Jardres ; Joussé ; Leigné-les-Bois ; Lesigny ; Linazay ; Lizant ; Mairé ; Payroux ; Pleumartin ; La Puye ; La Roche-Posay ; Saint-Gaudent ; Saint-Macoux ; Saint-Pierre-d'Exideuil ; Sainte-Radegonde ; Saint-Romain ; Saint-Saviol ; Savigné ; Surin ; Vicq-sur-Gartempe ; Voulême

Dossier de Candidature

Programme d'aide aux projets collectifs pour le tri et la réduction des déchets

| | |
|---|--|
| Nom de la structure | |
| Type de structure <i>Association / Collectivité / Entreprise</i> | |
| Responsable de la structure <i>Nom, Prénom</i> | |
| Adresse | |
| Code postal - Ville | |
| Téléphone(s) | |
| E-mail | |
| Numéro de SIRET (le cas échéant) | |
| Activité | |
| Nombre d'employés/membres | |
| Personne référente et/ou pilote du projet <i>Nom, Prénom, fonction, coordonnées</i> | |
| Autres partenaires impliqués dans le projet | |

Constat :

Décrire en quelques lignes la situation actuelle qui motive la candidature (description de la production de déchets, coûts, volonté des bénéficiaires du projet,... et tout élément utile qui pourra abonder la candidature).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet :

Décrire en quelques lignes le projet (mise en œuvre, sensibilisation des participants, communication concernant le projet,...).

.....
.....
.....
.....

| | |
|--|--|
| Type d'investissement | |
| Coût estimé de l'investissement | |
| Bénéfices environnementaux | |
| <i>Si projet permettant un meilleur tri des déchets :</i> évaluation des volumes et ou poids à être triés chaque année ? | |
| <i>Si projet permettant de réduire les déchets :</i> évaluation des volumes et ou poids détournés chaque année ? | |

Justificatifs à joindre au dossier

- Devis des achats prévus.
- RIB

Par la présente, je suis candidat et sollicite auprès de votre Président une subvention de 30 à 80 % de mon projet.

Fait à, le.....

Nom et signature + tampon